

MAIRIE DE DOMARIN

2023/10/09 Conseil Municipal n° 9/2023

Séance du lundi 09 octobre 2023 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, S. BARBERET, P. BEAUVIER, J. CHABERT, M. GINDRE, L. POULET,

Pouvoirs : P. BOISSAT à J. CHABERT, V. CABANEL à C. GAGEY, S. GUINET à A. GARNIER,

Absents : B. ALLARD, M. NDOYE, E. TAILLOT,

Secrétaire de séance : Mikaël FAURE

Secrétaire de mairie : Aline CHOLLET

Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2023, rédigé par Anne GARNIER, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 12 septembre au 09 octobre 2023 :

- 28 septembre 2023 : Acceptation du devis ISOTEX pour l'achat de rideaux pour le complexe sportif. Montant du devis TTC : 4 189.08 €.
- 05 octobre 2023 : Acceptation du devis ICS pour l'étude de structure du club house. Montant du devis TTC : 4 200.00 €.
- 05 octobre 2023 : Acceptation du devis AS&CO Consulting pour la refonte du site internet. Montant du devis TTC : 5 760.00 €.

Délibérations :

- PREFECTURE - Avenant à la Convention signée avec la Préfecture relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité et changement d'opérateur :

Les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour la transmission des actes administratifs et documents budgétaires par voie électronique.

Le Maire informe la résiliation du prestataire CDG 38 en date du 31 décembre 2023.

Il demande le changement de l'opérateur pour la transmission des actes par le nouveau prestataire « ABAQUE ».

Adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n° 3 :

Après avoir touché la subvention, la commune dispose de finances supplémentaires, qui jusque-là étaient en dépenses imprévues dans « bâtiments ». Cela permet d'engager certains travaux qui n'auraient dû se faire que l'année prochaine.

Opération - Compte	Diminution crédit	Augmentation crédit
2158 - Op21 - Autres installations, matériels et outillages techniques	5 760.00 €	
2051 - Op29 - Concessions et droits similaires		5 760.00 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **ECONOMIE - Ouverture des commerces de détail le dimanche :**

A compter du 1^{er} janvier 2016, la loi MACRON permet au Maire d'accorder jusqu'à 12 dérogations par an au repos dominical. Cette liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Le Maire donne un avis favorable pour les dates suivantes : 14, 21, 28 janvier, 20 mai, 09, 30 juin, 07, 21 juillet, 15, 22 et 29 décembre, le 12^{ème} dimanche étant celui du vide grenier, le 15 septembre.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Prix de location de la maison VINCENT :**

La commune a fait l'acquisition en juillet de la maison « VINCENT » qui se situe au 5 avenue du Bourg (Lotissement Le Crêt).

Une réflexion a été faite pour ne pas laisser la maison vide.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur le montant du loyer. Après délibération, il est décidé de fixer ce loyer à 700 € par mois.

Un bail d'un an à compter du 1^{er} décembre 2023 sera mis en place. Les futurs locataires devront entretenir le parc et prendre possession des lieux en l'état.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur Patrice BOISSAT a envoyé un mail à tous les Elus concernant l'accident survenu dans la nuit du samedi 30 septembre au dimanche 1^{er} octobre 2023 avenue des Noyers, en face du Complexe Sportif. Une voiture a fini sa course dans le décanteur du ruisseau de l'Itrat.

Dates retenues pour le calendrier des fêtes 2024 :

- Samedi 6 janvier : Vœux de la Municipalité,
- Samedi 12 octobre : Repas du CCAS. Après délibération, cette date est adoptée à la majorité avec 2 « contre ».
- Samedi 7 décembre : Téléthon.

Fin de séance à 21h15
Mikaël FAURE

Les délibérations peuvent être consultées en mairie sur simple demande auprès du Secrétariat.